



Financé par l'Union européenne



Fiche technique du projet de mise en place de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Alphabétisation (IFMA)

Intitulé du projet : Mise en place de l'Institut de Formation aux Métiers de l'Alphabétisation (IFMA)

Partenaires porteurs du projet :

- Agence Nationale de Lutte Contre l'Analphabétisme (ANLCA) : Bénéficiaire du projet et partenaire dans sa mise en œuvre ;
- UNESCO, Bureau pour le Maghreb : Partenaire en charge de la mise en œuvre ;
- Délégation de l'Union européenne (DUE) au Maroc : Partenaire apportant un appui financier dans le cadre du 3^{ème} programme d'appui de l'Union européenne à la stratégie nationale d'alphabétisation (Alpha III).

Partenaires qui appuient la mise en œuvre du projet :

- Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports (MENPS) à travers notamment le Centre National des Innovations Pédagogiques et de l'Expérimentation (CNIPE) et les Centres Régionaux pour les Métiers d'Éducation et de Formation ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) notamment à travers les universités des deux régions pilotes (Université Abdelmalek Essaidi et Université Sultan My Slimane) ;
- Les autres départements ministériels et établissements publics qui interviennent dans la mise en œuvre de la politique de l'alphabétisation.

Durée du projet : 2 ans (Juin 2021- Mai 2023)

Objectif global du projet :

L'objectif global de l'IFMA en tant que plateforme de développement des compétences est de professionnaliser tous les métiers intervenant dans la chaîne de valeurs de la politique d'alphabétisation des adultes. Quatre métiers sont identifiés : (i) les alphabétiseurs ; (ii) les encadrants des alphabétiseurs, (iii) les formateurs des alphabétiseurs et des encadrants et (iv) les managers.

Objectifs spécifiques du projet :

L'objectif global de l'IFMA est décliné en trois objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : Renover le dispositif de la formation aux métiers de l'alphabétisation de l'ANLCA ;
- Objectif spécifique 2 : Former adéquatement les formateurs des alphabétiseurs et des encadrants ;
- Objectif spécifique 3 : Former adéquatement les alphabétiseurs et leurs encadrants afin qu'ils soient habilités à encadrer les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation pour renforcer leur

autonomie, faciliter leur insertion socio-professionnelle et les mettre en capacité d'être dans une posture d'apprentissage tout au long de la vie.

Consistance du projet :

Le plan de mise en œuvre de l'IFMA est structuré autour de deux grandes phases :

- Phase de développement et de mise en place du dispositif. Elle correspond au premier objectif spécifique et s'étale sur la première année du projet. Elle porte sur trois volets : (i) développement du contenu ; (ii) mise en place d'une plateforme e-learning et (iii) structuration de la gouvernance de l'IFMA ;
- Phase d'expérimentation et de capitalisation dans une perspective de généralisation. L'expérimentation sera menée au niveau de deux régions pilotes, à savoir Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTH) et Béni Mellal – Khénifra (BK). Cette phase, qui s'étale sur la deuxième année du projet, portera sur la mise en œuvre de la formation des professionnels des 4 métiers étudiés et leur accompagnement sur le terrain.